

2012/4729 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros à l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), sise 16 quai Général Sarrail 69006 Lyon (Direction du Développement Territorial) (BMO du 03/09/2012, p. 2081)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission permet d'octroyer 10 000 euros pour des travaux dans la Maison Médicale de Garde de Berthelot.

Permettez-moi juste de rappeler un chiffre : 30 000 patients par an. Les Maisons Médicales de Garde contribuent donc à désengorger les urgences, et pour votre information et celle des Lyonnais, sachez par ailleurs qu'elles sont aujourd'hui toutes équipées de défibrillateurs automatiques à disposition du public. Les défibrillateurs ces deux dernières années ont permis de sauver trois vies à Lyon.

M. SANHADJI Kamel, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération est l'occasion de souligner la pertinence des Maisons Médicales de Garde, créées en 2003, sous l'impulsion de la Ville de Lyon.

A Lyon, il y a quatre Maisons Médicales de Garde, situées dans les 5^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements, mais qui couvrent sur le plan fonctionnel, l'ensemble du territoire de la ville. Il s'agit d'un espace physique identifié et sécurisé où des médecins généralistes exercent la nuit, le week-end et les jours fériés, c'est-à-dire, en dehors des jours ouvrables des cabinets médicaux.

Aux termes de presque dix ans de fonctionnement, les Maisons Médicales de Garde ont largement démontré leur utilité à savoir :

- D'abord, pour les usagers :

- . en évitant les longues files d'attente aux urgences,
- . en facilitant l'accès à un médecin la nuit et le week-end.

- Pour les médecins :

- . en exerçant des gardes dans de meilleures conditions de sécurité notamment.

- Et enfin, pour le service hospitalier des urgences, cette mise en place des Maisons Médicales de Garde participe au désengorgement des urgences comme l'a souligné Céline Faurie-Gauthier, et permet aux services des urgences de se recentrer sur leur vocation première.

Parmi les éléments de bilan, nous pouvons souligner que la réorientation vers l'hôpital à l'issue d'un passage en Maisons Médicales de Garde est faible et baisse petit à petit grâce à la montée en charge de la régulation et à une meilleure compréhension par les patients du rôle respectif de l'hôpital et des Maisons Médicales de Garde. Aussi, nous devons continuer à mener des actions d'information en direction du grand public de sorte que les Lyonnais aient le réflexe des Maisons Médicales de Garde pour les soins ne relevant pas des urgences.

C'est donc un dispositif de proximité qui participe efficacement à la permanence des soins, en complémentarité et en synergie avec le service public hospitalier. Développer cette culture constituerait une victoire d'envergure pour la santé publique et une source d'économies certaine pour la sécurité sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)